



## DEMANDE DE DÉBIT DE BOISSONS

- Ouverture exceptionnelle  
 Prolongation d'ouverture  
 Ouverture par une association sportive  
 1<sup>er</sup> groupe (voir ci-contre)       3<sup>ème</sup> groupe (voir ci-contre)

A retourner au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation.

### COORDONNÉES DU DEMANDEUR :

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Agissant en qualité de (ex : président, secrétaire) .....

De (ex : Association, Club ) .....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

N° Tél .....Mail.....

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser :

à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons

à tenir mon établissement ouvert

Le (date)..... de.....h.....à.....h.....

À (lieu).....

A l'occasion de (motif, manifestation) .....

Fait à .....

le.....

Signature :

Nombre d'autorisations déjà  
obtenues dans l'année : .....

(maximum 10 pour associations sportives, 2 pour  
manifestations agricoles, 4 pour manifestations  
touristiques. Art. L.3335-4 du Code de la Santé  
Publique )

.../...

**A compléter uniquement pour une même manifestation  
renouvelée à différentes dates**

Manifestation : .....

À (lieu) : .....

Le(date)..... de.....h.....à.....h.....

Le (date)..... de.....h.....à.....h.....

**1<sup>er</sup> groupe** : boissons sans alcool

**3<sup>ème</sup> groupe** : « boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.» (Article L3321-1 du code de la santé publique)

**Cadre réservé à l'Administration.**

Avis favorable émis par .....

En date du .....



BE MY GUEST-MARTIN



friendlyMenuires



Val Thorens